

FICHE GUIDE A L'ATTENTION DES CANDIDATS AU GRADE DE 6^{EME} DAN

Cette fiche complète l'annexe 2 des textes officiels dans le chapitre : modalités d'accès au grade de 6^{ème} dan (page 69 du recueil des textes officiels 2012/13 de la FFJDA).

Un constat : Les membres de la CSGDE, constatant que la prestation pour le 6^{ème} dan s'identifie progressivement à celle du 5^{ème} dan, ont modifié la réglementation-de l'épreuve d'accès à la ceinture blanche et rouge.

Cette notice réaffirme les niveaux du 6^{ème} dan.

Dans le grade précédent le candidat doit montrer sa maîtrise technique dans tous les champs de pratique : Kata, et prestation regroupant le Nage waza, le Ne waza et le Jujitsu-self défense.

Pour le 6^{ème} dan c'est le niveau d'expertise qui est requis. C'est le passage de la seule habilité technique à la connaissance approfondie du Judo dans toutes ses expressions. Le candidat doit montrer au travers d'une prestation, son expérience personnelle, la cohérence des choix effectués par rapport à un thème qu'il aura choisi, les grands principes du judo, ses applications efficaces dans les trois champs de pratique cités plus haut. Il a toute liberté pour organiser le déroulement de sa prestation en continu où en séquençant avec les volumes et le temps qu'il jugera suffisant pour chaque partie (5 minutes minimum). En résumé il assume et justifie ses choix en adéquation avec le thème retenu.

Rappel de l'épreuve. Durée totale : 40 minutes

L'épreuve demandée pour l'accès au grade de 6^{ème} dan recouvre les expressions suivantes du Judo :

A/ Kata : Le Koshiki no Kata. Exécution en totalité dans le rôle de Tori. Durée approximative : 10 minutes

B/ Le Nage waza, le Ne waza, le Jujitsu -Self défense. Durée : 20 minutes.

C/ L'entretien avec le jury. Cette épreuve est partie intégrante de l'examen et donne lieu à évaluation durée : 10 minutes.

L'évaluation de l'ensemble. Les attendus des membres du jury.

En règle générale.

Sur la conception de la prestation complète : la personnalisation du travail conçu et démontré, la capacité à justifier la cohérence de l'ensemble, la pertinence des choix (techniques, de situations de déplacements, etc., l'efficacité, l'adaptation compte tenu des capacités et de l'âge du candidat.

Il s'agit en 40 minutes d'exprimer sur un tatami et oralement (pendant l'épreuve et au cours de l'entretien) sa capacité à expliquer et justifier en s'appuyant sur le vécu compétition et/ou sur le vécu d'enseignant.

Pour le Kata. Mettre en évidence les principes du Koshiki no Kata : cérémonial, attitude, rythme, sincérité (Tori et Uke)

Pour la prestation : le jury appréciera la richesse des connaissances acquises, le savoir-faire, la logique des propositions, l'originalité éventuelle sans pour autant sacrifier à l'efficacité. La pertinence de l'ensemble par rapport au thème principal

Pour le jujitsu -self défense : Cette partie doit être en lien avec le thème central.

Seules les armes des katas de judo pourront être utilisées.

Les critères de jugement porteront sur :

- La qualité technique des défenses (précision, efficacité, postures, timing)
- l'efficacité et le réalisme des attaques engendrant des défenses
- La variété des réponses défensives (atemi, projection, contrôle au sol, étranglement, clé)

Pour l'entretien : Il permettra au candidat de s'exprimer sur la prestation et ses choix et au jury de poser toutes questions utiles à une meilleure compréhension et dans tout autre domaine touchant à la culture, les us et coutumes, l'évolution et l'histoire en France et plus généralement dans le monde. En fait il vérifiera si le candidat possède le niveau de maîtrise, d'expertise et de rayonnement d'un 6^{ème} dan.

Le candidat adressera à la CSGDE de la FFJDA un mois avant la date de l'examen, un document écrit, en six exemplaires, relatant le contenu de sa prestation. Le fond sera privilégié à la forme du document qui restera bref. Il servira de guide et de support à l'entretien

Le Jury est composé de cinq membres titulaires du 6^{ème} dan minimum.

Ils apprécient l'ensemble de l'épreuve selon la graduation suivante : *Excellent, Bien, Insuffisant* et *Très insuffisant*.

Est déclaré admis tout candidat obtenant après délibération du jury : Quatre appréciations *Bien* au minimum.

Mentions :

Il est créé deux mentions pour l'ensemble de la prestation du 6^{ème} dan

Mention *Excellent* : Cinq appréciations *Excellent*

Mention *Très bien* : Quatre appréciations *Excellent* et une appréciation *Bien* ou trois appréciations *Excellent* et deux appréciations *Bien*.

Nota bene : Les restrictions adoptées par les instances internationales dans l'usage de certaines techniques en compétition, ne sont pas applicables dans les épreuves techniques des examens de grades.